

Séance du 16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Odile DURET, Martine DEJOUX, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Gilles CHAMBONNIER (a donné pouvoir à Christelle PAIR), Grégory DUDON (a donné pouvoir à Catherine PROVOST)

Secrétaire de Séance : Cécilia GAUCHARD

Nombre de membres affectés au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de la convocation : 11/06/2020

Date de l'affichage : 18/06/2020

Compte-rendu de la précédente séance :

Approuvé à l'unanimité.

2020/00616 : Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la reconduction des taux d'imposition fixés en 2019 pour 2020,

- de 7.95% pour la taxe foncière du bâti ;
- de 19.82% pour la taxe foncière du non bâti.

2020/00617 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

Investissement

Dépenses : 268 563.93 €

Recettes : 491 515.58 €

Fonctionnement

Dépenses : 886 670.99 €

Recettes : 886 670.99 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 544 223.60 € (dont 275 659.67 € de RAR)

Recettes : 544 223.60 € (dont 52 708,02 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 886 670.99 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 886 670.99 € (dont 0,00 € de RAR)

2020/00618 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMERCE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

Investissement

Dépenses : 20 586.22 €
Recettes : 20 586.22 €

Fonctionnement

Dépenses : 20 380.91 €
Recettes : 20 380.91 €

2020/00619 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – HALLE ET RESTAURANT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

Investissement

Dépenses : 2 610.00 €
Recettes : 860 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 860 000.00 € (dont 857 390.00 € de RAR)
Recettes : 860 000.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 886 670.99 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 886 670.99 € (dont 0,00 € de RAR)

2020/00620 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Fonctionnement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

2020/00621 : Composition de la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE la désignation des membres suivants pour participer à la commission communale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
MICHEL RENARD	LAURENT BROUETTE
MARIE-MADELEINE TALON	MARTINE ORGIAZZI
MARC PACARD	ROBERT BOURGOGNE

ANNICK LAMY	VERONIQUE MORIN
FRANCOISE PROVOST	NICOLE GRANGER
MICHEL COMBARET	VIRGINIE BOUILLOT
LAURENCE BORDE	PHILIPPE MILLARD
ALAIN COGNET	BRIGITTE DEJOUX
HERVE GIRARD	SEBASTIEN GAUCHARD
YVONNE DESBORBE	VINCENT AMALRIC
CHANTAL PIERRE	PATRICK BENADIS
PHILIPPE BASSET	MARIE-HELENE MARCHAND

RAPPELLE que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Baux d'habitation

Monsieur le Maire informe que deux locataires de la commune voient leur bail s'achever en juillet 2020. Seul un des deux logements serait de nouveau proposé à la location. Une personne s'est présentée mais son dossier ne semble pas présenter les garanties suffisantes.

2020/00622 : Paiement des heures supplémentaires

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE que le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois

RAPPELLE que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

INDIQUE que les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret, et s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Facturation de la garderie et de la cantine

Le conseil municipal indique qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID et du raccourcissement du temps proposé pour la garderie ; celle-ci ne serait pas facturée pour le mois de mai 2020 jusqu'au 22 juin. Pour ce qui est de la garderie, les tarifs demeurent inchangés.

2020/00623 : Achat du bâtiment Ferbois

Considérant la proposition faite par Monsieur Alberto Ferreira représentant la SAS FERBOIS en date du 12 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec deux abstentions (G. HERMES, J. TABOULOT),

DECIDE l'acquisition du bâtiment et des parcelles cadastrées BT 122, BT 510 et BT 508a appartenant à LA SAS FERBOIS représentée par Monsieur Ferreira Alberto au prix de 60 000 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes à cette vente et notamment l'acte authentique ;

RAPPELLE que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;

INDIQUE qu'il y aura lieu d'établir une convention pour la mise à disposition à titre gratuit de la zone centrale avec reprise des compteurs par la commune à compter de la signature de l'acte notarié.

Aménagement du terrain des Bideux

Les conseillers se réunissent afin d'évoquer les potentialités du terrain à aménager : réalisation d'un espace de divertissement de type mini-golf/aire de jeu avec du mobilier urbain.

2020/00624 : Délégué « Dom Services Plus »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Odile DURET comme délégué pour l'association « Dom Services Plus ».

DESIGNE M. Daniel MARCHAND comme délégué suppléant pour l'association « Dom Services Plus ».

Questions diverses :

- Les travaux de la rue de la Velle ont repris ;
- Des travaux ont été réalisés sur le poste de relevage de la route de Chapeau ;
- Des conseillers bénévoles vont procéder au nettoyage et à l'enduit à la chaux du lavoir ;
- Des solutions concernant la taille des lorettes sont à trouver : location ou achat du matériel adéquat, prise d'un prestataire...
- Le cabinet de télémédecine devrait être opérationnel très prochainement.

Pour affichage,

Le 18 juin 2020